



Entrée en vigueur du Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN):

**la France ne doit pas être hors la loi,
Agressons pour qu'elle ratifie ce traité
dans l'intérêt de l'humanité !**

L'entrée en vigueur, le 22 janvier 2021, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) ouvre une nouvelle ère : ces armes de destruction massive sont illégales au regard du droit international. La France — à l'égal des autres puissances nucléaires — tourne le dos à la paix, à la démocratie et au droit international. En refusant ce traité, ses responsables politiques favorisent une accoutumance des citoyens aux périls possibles d'une apocalypse nucléaire. Un non-sens pour un État qui se veut « responsable », et souhaite renforcer la sécurité internationale, garantir la préservation de la biodiversité et de l'environnement jusque dans sa Constitution.



Ce Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), adopté en 2017 par les deux tiers des pays membres de l'ONU rend les armes nucléaires illégales, que ce soit leur possession, leur fabrication, ou la menace de leur utilisation, c'est-à-dire la stratégie de dissuasion nucléaire. Le TIAN comble un vide juridique et complète l'interdiction des autres armes de destruction massive, biologiques et chimiques, ainsi que de certaines armes classiques condamnées pour leur impact sur les civils. Il aura des effets même sur les pays qui le rejettent. La France, qui s'est toujours voulue le pays porteur des valeurs de respect du droit international, ne doit pas tourner le dos à ce processus de démocratie internationale et doit adhérer au TIAN.

Ce traité complète les engagements du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) et assure la mise en œuvre de son article 6.

Le TIAN comporte des obligations positives (déclarations, garanties, élimination, vérification, retrait, mesures d'application nationale, assistance aux victimes et remise en état de l'environnement, coopération et assistance internationales, universalité) pour permettre la mise en œuvre de l'interdiction des armes nucléaires et leur élimination progressive.

En Sarthe, la ville d'Allonnes s'est engagée également dans cette démarche. Les autres villes du département doivent faire de même, à commencer par la municipalité du Mans qui doit marquer de son empreinte un engagement plus soutenu en faveur de la paix et du désarmement.



Entrée en vigueur du Traité sur l'Interdiction des Armes Nucléaires (TIAN):

**la France ne doit pas être hors la loi,
Agressons pour qu'elle ratifie ce traité
dans l'intérêt de l'humanité !**

L'entrée en vigueur, le 22 janvier 2021, du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN) ouvre une nouvelle ère : ces armes de destruction massive sont illégales au regard du droit international. La France — à l'égal des autres puissances nucléaires — tourne le dos à la paix, à la démocratie et au droit international. En refusant ce traité, ses responsables politiques favorisent une accoutumance des citoyens aux périls possibles d'une apocalypse nucléaire. Un non-sens pour un État qui se veut « responsable », et souhaite renforcer la sécurité internationale, garantir la préservation de la biodiversité et de l'environnement jusque dans sa Constitution.



Ce Traité sur l'interdiction des armes nucléaires (TIAN), adopté en 2017 par les deux tiers des pays membres de l'ONU rend les armes nucléaires illégales, que ce soit leur possession, leur fabrication, ou la menace de leur utilisation, c'est-à-dire la stratégie de dissuasion nucléaire. Le TIAN comble un vide juridique et complète l'interdiction des autres armes de destruction massive, biologiques et chimiques, ainsi que de certaines armes classiques condamnées pour leur impact sur les civils. Il aura des effets même sur les pays qui le rejettent. La France, qui s'est toujours voulue le pays porteur des valeurs de respect du droit international, ne doit pas tourner le dos à ce processus de démocratie internationale et doit adhérer au TIAN.

Ce traité complète les engagements du Traité de non-prolifération nucléaire (TNP) et assure la mise en œuvre de son article 6.

Le TIAN comporte des obligations positives (déclarations, garanties, élimination, vérification, retrait, mesures d'application nationale, assistance aux victimes et remise en état de l'environnement, coopération et assistance internationales, universalité) pour permettre la mise en œuvre de l'interdiction des armes nucléaires et leur élimination progressive.

En Sarthe, la ville d'Allonnes s'est engagée également dans cette démarche. Les autres villes du département doivent faire de même, à commencer par la municipalité du Mans qui doit marquer de son empreinte un engagement plus soutenu en faveur de la paix et du désarmement.

Ces dix dernières années concernant le TIAN La France a un bilan très négatif : une politique de la chaise vide lors des négociations à l'ONU et des pressions de la diplomatie française à l'encontre d'états pour qu'ils ne signent pas le TIAN

Désormais, la question est ouverte : les acteurs financiers poursuivront-ils leur financement des systèmes d'armes illégales qu'ils qualifient déjà de « *controversées* » pour la BNP, « *de destruction massive* » pour le CIC et le Crédit mutuel ou encore « *d'arme sensible* » pour le Crédit agricole. Mais l'intervention des usagers auprès de leur banque pour défendre l'affectation de leur argent est primordiale !

La France a su renforcer sa sécurité et celle de la communauté internationale en participant à l'interdiction des armes biologiques (1975) et chimiques (1997) et à l'interdiction des essais nucléaires (1996). **Le collectif sarthois pour la Paix, avec ICAN prix Nobel de la Paix 2017, demande l'adhésion de la France au traité TIAN pour éliminer la menace nucléaire, renforcer la lutte contre la prolifération nucléaire et promouvoir la sécurité collective.**

Des centaines de villes, de municipalités, à travers le monde, soutiennent cette interdiction, les armes nucléaires étant par leur nature destinées à frapper des centres urbains. En France une trentaine de villes, dont Paris, Grenoble ou Lyon ont aussi signé l'Appel des Villes initié par notre Campagne.

Nous appelons la France à prendre des initiatives avec les pays détenteur de l'arme atomique pour appliquer le nouveau traité. Une première initiative serait de proposer immédiatement le gel de tous les projets de modernisation des armes nucléaires et de réorienter les sommes (37 Milliards d'euros sur 6 ans pour la France) prévues à cet effet vers la santé, l'aide sociale, la santé....

Ces dix dernières années concernant le TIAN La France a un bilan très négatif : une politique de la chaise vide lors des négociations à l'ONU et des pressions de la diplomatie française à l'encontre d'états pour qu'ils ne signent pas le TIAN

Désormais, la question est ouverte : les acteurs financiers poursuivront-ils leur financement des systèmes d'armes illégales qu'ils qualifient déjà de « *controversées* » pour la BNP, « *de destruction massive* » pour le CIC et le Crédit mutuel ou encore « *d'arme sensible* » pour le Crédit agricole. Mais l'intervention des usagers auprès de leur banque pour défendre l'affectation de leur argent est primordiale !

La France a su renforcer sa sécurité et celle de la communauté internationale en participant à l'interdiction des armes biologiques (1975) et chimiques (1997) et à l'interdiction des essais nucléaires (1996). **Le collectif sarthois pour la Paix, avec ICAN prix Nobel de la Paix 2017, demande l'adhésion de la France au traité TIAN pour éliminer la menace nucléaire, renforcer la lutte contre la prolifération nucléaire et promouvoir la sécurité collective.**

Des centaines de villes, de municipalités, à travers le monde, soutiennent cette interdiction, les armes nucléaires étant par leur nature destinées à frapper des centres urbains. En France une trentaine de villes, dont Paris, Grenoble ou Lyon ont aussi signé l'Appel des Villes initié par notre Campagne.

Nous appelons la France à prendre des initiatives avec les pays détenteur de l'arme atomique pour appliquer le nouveau traité. Une première initiative serait de proposer immédiatement le gel de tous les projets de modernisation des armes nucléaires et de réorienter les sommes (37 Milliards d'euros sur 6 ans pour la France) prévues à cet effet vers la santé, l'aide sociale, la santé....

**Rassemblement
samedi 30 janvier à 14 h
Place de la République au Mans**

Les Organisations membres du Collectif 72

ADECR-Cidefe72 ; Afps72 ; Alternatiba ; Amis.sarthe. Commune 1871 ; Attac72 ; EELV 72 ; Ensemble Sarthe ; Femmes Solidaires 72 ; FSU 72 ; ICAN 72 ; LDH Le Mans ; Le Mans Insoumis ; MNLE 72 ; Mouvement de la Paix 72 ; PCF 72 ; Secours&Action Catholiques ; Snuipp-FSU 72 ; Solidaires 72 ; Sortir du nucléaire72 ; Terre Humaine 72 ; Terres Solidaires ; UD CGT 72 ; Unef Le Mans.

collectif72pouirlapaix@gmail.com

**Rassemblement
samedi 30 janvier à 14 h
Place de la République au Mans**

Les Organisations membres du Collectif 72

ADECR-Cidefe72 ; Afps72 ; Alternatiba ; Amis.sarthe. Commune 1871 ; Attac72 ; EELV 72 ; Ensemble Sarthe ; Femmes Solidaires 72 ; FSU 72 ; ICAN 72 ; LDH Le Mans ; Le Mans Insoumis ; MNLE 72 ; Mouvement de la Paix 72 ; PCF 72 ; Secours&Action Catholiques ; Snuipp-FSU 72 ; Solidaires 72 ; Sortir du nucléaire72 ; Terre Humaine 72 ; Terres Solidaires ; UD CGT 72 ; Unef Le Mans.

collectif72pouirlapaix@gmail.com